

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 10 février 2015

L'an deux mille quinze et le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du quatre février 2015, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame DIMITROPOULOS Marie-José, , Monsieur MALANDAIN Denis, Madame CAMUS Valérie, Monsieur WAWER Philippe, Madame MILO Zahra, Monsieur DENIS Sébastien, Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier

Pouvoir :

Madame VALET Christine qui a donné pouvoir à Madame DIMITROPOULOS Marie-José

Absent excusé :

Monsieur BALEMBOIS Philippe

Absents :

Monsieur SAULNIER Ludovic, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur BLAISON Laurent

Secrétaire de séance : Valérie CAMUS

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1) Zonage d'assainissement, schéma directeur des eaux pluviales et charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau

Monsieur le Maire indique que le projet de zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique en 2010, mais que, suite au rapport du commissaire enquêteur, il n'a jamais été approuvé. Cette décision fait aujourd'hui défaut dans le montage de projet en lien avec le raccordement de secteurs zonés en assainissement collectif sur la commune et est également nécessaire pour le versement des aides financières attribuées par le Conseil Général dans le cadre de sa nouvelle politique de l'eau. Il invite le conseil municipal à se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la mise en place des éco-conditionnalités du Conseil Général de Seine et Marne et informe de la nécessité d'élaborer le schéma directeur des eaux pluviales et de sa mise à enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à élaborer le schéma directeur des eaux pluviales et à le soumettre à enquête publique en vue de son approbation.

Monsieur le Maire précise que l'octroi des subventions départementales dans le domaine de l'eau est subordonné aux respects de l'éco-condition et de différentes mesures définies par la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette charte mise en place par le Département de Seine et Marne

2) Contrat de fourniture de gaz

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de fourniture de gaz pour les bâtiments communaux arrive à échéance le 28 février 2015. Il présente les offres faites par EDF et GDF pour des contrats de 2 ou 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de contrat d'une durée de 2 ans faite par EDF au prix de 4.162 c€/kWh et un abonnement de 32.07 € par mois.

3) Contrat de télésurveillance du local technique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un contrat de télésurveillance établi par PILES pour le local technique Chemin des Cardennes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé par PILES, pour l'année 2015, selon les conditions suivantes :

- abonnement annuel : 640.00 € H.T.
- intervention : 72.00 € H.T.
- tarif horaire maître chien : 25.00 € H.T.

4) Affaires diverses

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la mise en place des activités périscolaires, gérées par le syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Varreddes et Marcilly, un agent intercommunal a accepté une baisse de la durée hebdomadaire de son travail au sein de la commune et une augmentation dans le cadre du syndicat.

Il indique que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à ces modifications.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1er mars 2015 :

~ de supprimer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 12 heures hebdomadaires

~ de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 9 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire explique que des enseignants qui assurent la surveillance de la cantine scolaire sont absents pour cause de maladie et maternité et qu'il convient de pourvoir à leurs remplacements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 2 mars 2015, un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, non permanent, à raison de 5 heures hebdomadaires, pour un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire explique qu'actuellement la commune dispose, auprès de la société LEXIS NEXIS, d'un abonnement à une encyclopédie sous format papier qui fournit des informations thématiques et juridiques pour une mise en oeuvre de la réglementation. Cet abonnement papier, d'un montant de 890.00 € H.T. annuel, peut être substitué à un abonnement numérique, plus pratique et performant, moyennant 1 180.00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire ce nouvel abonnement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un contrat établi par BERGER-LEVRAULT pour assurer le suivi des logiciels MAGNUS (état-civil, élections et cimetière), leur maintenance ainsi qu'une assistance téléphonique. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé par BERGER-LEVRAULT.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Syndicat Intercommunal du collège d'Esbly par lequel celui-ci propose de souscrire une convention de participation aux frais de fonctionnement des installations sportives de cet établissement, étant donné que deux élèves qui habitent Varredes fréquentent ce collège.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette convention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au C.A.U.E. 77 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, association qui assure des conseils auprès des collectivités territoriales et des particuliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une contre, décide d'adhérer au CAUE 77 pour l'année 2015, moyennant une participation de 0.15 € par habitant.

Monsieur le Maire indique que la première rotation de la police municipale intercommunale aura lieu courant mars.

Monsieur le Maire présente une demande d'installation d'un camion pizza. Le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas son accord, étant donné qu'un commerce de ce type existe sur la commune.

Le conseil municipal met en place le planning de tenue du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Monsieur SCAL Christian donne un compte-rendu de la dernière commission des travaux.

Madame DAOUST Michèle présente une projection financière des nouvelles activités scolaires pour l'année scolaire 2014/2015.

Dans le cadre du fonds de soutien, les communes devraient percevoir 50 € par élève, montant qu'elles reverseront au syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Varredes et Marcilly, soit pour 222 élèves, 11 100 €.

Les frais de personnel et de fournitures sont estimés à 21 370.00 €. Il restera donc à la charge du syndicat 10 270.00 € qui sera couvert par un versement des communes de Varredes et Marcilly au prorata du nombre d'élèves par commune.

Séance levée à 22 heures 20.